

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 6 OCTOBRE 2016

2/1 – GALERIE COMMERCIALE « EUROPE » – CAFE « LE EDDIE'S » - LIQUIDATION JUDICIAIRE – ACQUISITION DE LA LICENCE IV AU MANDATAIRE JUDICIAIRE

Le Tribunal de Commerce de Lille Métropole a acté, en avril dernier, la liquidation judiciaire de la SARL CAT, propriétaire du Café « Le Eddie's », sis 3 rue du Maréchal Lyautey, à Mons en Barœul.

De l'actif de cette procédure dépend une licence pour l'exploitation d'un débit de boissons de 4<sup>ème</sup> catégorie, dite « Licence IV ». Cette licence correspond à la catégorie des « rhums et alcools distillés ».

Dans le sens de la transformation et de la restructuration de la Galerie de l'Europe engagées dans le cadre du premier Programme de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons », et de la volonté municipale de soutenir le développement de cet ensemble commercial, la Ville de Mons en Barœul envisage l'acquisition de cette licence IV.

Il s'agit de préserver les possibilités ultérieures d'exploitation (vente ou mise en location) de cette licence. Dans ce contexte, il a été convenu d'une proposition d'acquisition de la licence IV de la SARL CAT auprès du mandataire judiciaire Emmanuel MALFAISAN, en charge de la liquidation, pour la somme de 5 000 € (cinq mille euros).

Cette somme correspond à la moyenne des prix de licence IV pratiquée sur le territoire de la Métropole Lilloise et a été acceptée conformément à l'ordonnance rendue par le Greffe du Tribunal de Commerce de Lille Métropole le 30 août dernier.

Cette licence permettra à la Ville de Mons en Barœul d'inciter à l'installation éventuelle d'un nouvel établissement de ce type.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- acquérir la licence IV, telle qu'elle est désignée ci-dessus, auprès de Monsieur Emmanuel MALFAISAN, mandataire judiciaire, au prix de 5 000 €,
- signer tous les actes et documents relatifs à cette opération,
- utiliser les crédits ouverts au budget de l'exercice 2016.